

LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 10, rue de Bel-Air — NANTES
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Étranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-75 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air — NANTES

Groupons-nous

Au seuil d'un hiver qui s'annonce particulièrement rigoureux pour les travailleurs, certains parmi eux se demandent encore si les syndicats ouvriers servent à quelque chose et s'ils doivent alourdir leur budget d'une cotisation syndicale. Sans doute, ceux qui suivent de près notre action possèdent une confiance raisonnée et solide dans l'utilité, la nécessité des syndicats professionnels ; mais d'autres qui n'ont étudié la question que d'une façon superficielle, perséverent dans leur isolement.

Il est bon, au moment même où dans tout le pays, et dans les professions les plus diverses, notre mouvement gagne du terrain, de rappeler les raisons que nous avons de consolider nos positions et d'aller de l'avant.

En observant de près, autour de nous, nous constatons que pour obtenir des résultats, dans n'importe quel domaine, les hommes se groupent pour se concerter et joindre leurs efforts les uns aux autres. Les patrons, qui possèdent la force financière, l'appui des pouvoirs publics, administratifs ou autres, nous donnent un exemple que nous devons suivre. Malgré cette puissance que chacun possède en particulier, ils s'associent encore sur le plan local, national et même international. Ce faisant, ils utilisent d'ailleurs les droits que la loi naturelle comme la législation humaine confèrent également à tous les citoyens.

Pourquoi trop de travailleurs salariés ne comprennent-ils pas toute la valeur de cet exemple ? Pourquoi restent-ils en dehors des associations ouvrières ou ne s'attachent-ils parfois à elles que trop mollement ? Ils savent bien que, pris individuellement, ils constituent une poussière d'unités, ayant leur valeur propre, sans doute, mais incapables d'avoir, près des patrons et des Pouvoirs Publics, l'autorité et le poids que seule la force peut leur donner ; cette force, ce n'est que par l'association et par le nombre qu'ils peuvent l'acquérir.

Pour de multiples raisons, dont les abus répétés des syndicats extrémistes ne sont pas les moindres, les travailleurs restent trop à l'écart des associations professionnelles. Il faut cependant qu'ils prennent conscience de l'existence de ce mouvement qui constitue irrésistiblement la concentration aussi bien des capitaux que des entreprises et en face duquel le travailleur isolé est sans défense. Si en regard de ce groupe puissant et homogène, représentant les intérêts du capital, les travailleurs restent seuls, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux des conséquences déplorables de cet isolement qui les met dans l'impossibilité de résister aux abus dont ils sont et risquent d'être de plus en plus les victimes.

Au lieu de gémir sur les prétendues insuffisances des syndicats sérieux, ils devront s'efforcer d'épauler de tout leur pouvoir les efforts des militants qui, sans cesse sur la brèche, se dépensent pour eux sans compter. Ils ne doivent pas oublier non plus que le syndicalisme chrétien n'est pas uniquement un instrument de revendication ou de consolidation des avantages acquis, mais que son activité se déploie sur le terrain de la formation et de l'organisation des services pratiques.

Dans ces domaines, où beaucoup a été fait, il est possible de faire encore mieux et davantage. Si l'on connaît les cercles d'études, journées d'études, semaines syndicales et même écoles normales ouvrières organisés dans le sein de la C. F. T. C., l'on sait beaucoup moins ce qui a été réalisé dans l'ordre des services pratiques. Placement gratuit, consultations juridiques, caisses de chômage et de grève, caisses de prêts gratuits, achats en commun, escomptes chez les commerçants, coopératives de production et de consommation, cours professionnels, etc., existent chez nous en de multiples exemplaires. Tout cela apporte à ceux de nos syndiqués qui savent en bénéficier, avec une compensation très large de la cotisation syndicale, l'aide souhaitée, au moment où elle est nécessaire.

S'il est un travers que nous puissions nous reprocher, c'est bien celui de ne pas mettre suffisamment en relief les résultats de notre action. Avec des réalisations de bien moindre importance, d'autres syndicats mènent une agitation qui n'est pas dans notre tempérament ; à cet égard, il convient de reconnaître que nous péchons, de notre côté, par excès d'humilité. Ne nous étonnons donc point outre mesure si, parfois, des travailleurs mal éclairés se demandent à quoi servent nos syndicats. Renvoyons-les simplement à nos organes syndi-

Jules ZIRNHELD Commandeur de St-Grégoire le Grand

Nous avons appris avec joie que le Souverain Pontife vient d'accorder à Jules Zirnheld, le vénéré président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, la cravate de commandeur de St-Grégoire le Grand.

Cette promotion consacre 40 années d'activité syndicale chrétienne : c'est, en effet, le 13 octobre 1892 que Jules Zirnheld fut admis au Syndicat des Employés du commerce et de l'industrie de Paris. En 1899, il devenait trésorier de cette organisation, dont il était élu président en 1906. L'unanime sympathie de ses collègues le maintenaient dans ces fonctions jusqu'en 1923, date à laquelle il dut se retirer, afin de réserver toute son activité syndicale à la Confédération Française des Travailleurs chrétiens. De 1913 à 1920, il avait également présidé la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'employés qui est, comme on le sait, la plus importante organisation syndicale française pour cette catégorie de travailleurs.

Dès la création de la C. F. T. C., en 1919, Jules Zirnheld, qui avait pris une part importante à cette fondation, fut appelé à la présidence du jeune groupement qui, déjà, suscitait tant d'espoirs ; constamment réélu dans ses fonctions par l'unanimité de ses collègues du bureau confédéral, Jules Zirnheld a vu, sous sa présidence éclairée, active, entreprenante, la C. F. T. C. s'organiser, se développer, devenir enfin la grande organisation que nous connaissons, et il n'est pas douteux qu'il ait contribué, pour une large part, à ce succès.

Ajoutons que Jules Zirnheld est vice-président fondateur de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, membre du Conseil national économique et de la Commission générale des Semaines Sociales, et qu'il est trésorier de l'Association française pour le Progrès social. Enfin, Jules Zirnheld avait été désigné par le cardinal Amette pour siéger au Comité diocésain de Paris, et, depuis quelques années, il est membre du Comité directeur de la Fédération nationale catholique.

Orateur puissant, Jules Zirnheld a été fréquemment acclamé, en France et à l'étranger, par de vastes assemblées populaires ; la distinction et la compétence de ses interventions lui ont aussi valu l'audience des auditoires de sociologues les plus avisés.

Nous sommes heureux de présenter, au nom du « Messenger Syndical » et de toute notre Union Régionale, à notre Président confédéral tant aimé, nos félicitations les plus vives pour cette haute distinction si méritée.

S. Em. le cardinal Verdier a exprimé le désir de remettre personnellement, à M. Jules Zirnheld, dans une circonstance prochaine, le bref de promotion.

caux ; ils y trouveront un reflet véritable de notre activité.

Au reste, c'est à nos camarades syndiqués et syndicalistes qu'il appartient de faire connaître et d'amplifier cette action en apportant leur collaboration au travail d'organisation professionnelle que nous avons entreprise. C'est par eux qu'il prendra son importance, car eux seuls peuvent fournir au syndicat une documentation qui lui est indispensable, sur leur vie professionnelle, sur leurs conditions de travail et sur leurs besoins. Que ceux-là mêmes qui estiment que nous ne faisons pas assez, alors que bien souvent ils ignorent tout de notre action, rejoignent les rangs du syndicalisme chrétien ; ils seront alors, mais alors seulement, en mesure de l'apprécier à sa juste valeur.

Sans doute, d'une façon générale, nos groupements voient leurs effectifs progresser et leur influence s'accroître, comme en témoignent les résultats des dernières élections prud'homales. Mais ces progrès devraient être plus importants et surtout plus rapides, car des milliers et des milliers de travailleurs catholiques n'ont pas encore pris conscience de leurs véritables intérêts. C'est à eux que nous adressons notre appel : pour que le syndicalisme chrétien, qui, depuis longtemps déjà, a conquis le droit de cité, soit en mesure de mener une action toujours plus efficace, il faut que les trop nombreux travailleurs catholiques encore non-syndiqués, se groupent au plus tôt derrière lui.

Jean PERES.

Le Noël du petit Jack (Conte de Noël)

Jack Harrison est un petit garçon de 14 ans, qui va au collège Saint-Patrick, à Cardiff.

Son père, M. James Harrison, est un des plus gros actionnaires des mines de charbon de la région. C'est dire que Jack, ainsi que ses cinq autres petits frères et sœurs, ne sont privés de rien à la maison paternelle.

Tous les ans, au moment de la préparation du « Christmas pudding », que son père, par tradition beaucoup plus que par conviction sociale, fait préparer pour son personnel, il demande à Jack quelles sont les trois choses qu'il voudrait le plus voir le Petit Jésus lui apporter.

Le Petit Jésus, M. James Harrison l'aime beaucoup, car il est catholique pratiquant, chose assez rare chez les gros industriels du pays de Galles. Et il veut le faire aimer à son petit garçon et à ses autres enfants. Il y réussit d'ailleurs très bien.

Aussi, comme le Petit Jésus est bien content d'eux, celui-ci les écoute très bien lorsque, quelques jours avant Noël, ils lui demandent les joujoux dont ils ont envie depuis quelque temps. Car, on a beau être un enfant riche et gâté, on a toujours envie de quelque chose. Et le papa assiste toujours à la prière que chaque enfant fait au Petit Jésus à cette intention, car le papa est influent là aussi, et si l'enfant n'était pas là pour appuyer la requête, peut-être le petit Jésus n'enverrait-il pas tout de même tout ce qu'on lui demande.

— Eh bien, Jack, que désirez-vous que le Petit Jésus vous apporte cette année, à Noël ?

— Oh ! mon papa, je ne voudrais pas vous le dire !

— Pourquoi donc, Jack ?

— Parce que c'est si peu de chose, que le Petit Jésus me l'apportera bien sans que vous m'aidiez à le lui demander.

— Alors, c'est bien vrai, vous ne voulez pas me le dire ?

— Non, papa, à moins que cela vous fasse de la peine que je ne vous le dise pas.

— Non, mon chéri. Faites votre prière tout seul, je me retire.

Mais le papa, fort intrigué, et fort embarrassé aussi à cause des conséquences de ce petit caprice d'enfant, à peine sorti de la chambre, passe dans la pièce à côté, et s'approche de la porte de communication qui est précisément entr'ouverte.

Et voici qu'il entend Jack faire sa prière, tout haut comme d'habitude, et, à la fin, ajoutant sa supplique spéciale pour Noël.

Mais... Ciel ! Qu'entend-il ?

« Petit Jésus, apportez-moi cette année une grosse bûche de Noël, une grosse bûche de chêne, tout simplement. »

« Mais tout de même une bûche pas trop lourde pour que notre bon vieux domestique John puisse la

porter, cachée dans un grand panier. »

« Car je sortirai tout seul avec lui, l'après-midi du jour de Noël. »

« Et j'irai chez le père Thomas, ce vieil ouvrier mineur qui ne peut plus travailler, et qui est si pauvre qu'il n'a pas de feu chez lui, par un temps si glacial. »

« Et puis, petit Jésus, vous ferez ensuite comme autrefois, quand vous avez multiplié les pains, je veux dire que vous ferez venir une autre bûche dans le panier du vieux John, quand la première sera partie. Car nous irons encore chez le père Daniel qui, lui aussi, est un vieil ouvrier pauvre qui n'a pas de feu chez lui. »

« Et puis... excusez-moi, cher petit Jésus, mais ils souffrent tant du froid, ces pauvres vieux hommes, que je suis sûr que vous m'en contrez. Oui, vous ferez venir, dans le panier de John, autant de bûches que je visiterai de vieux pauvres avec lui. N'est-ce pas, petit Jésus ? »

« Car, il y a encore le vieux Harry, ce vieil ouvrier tisserand, qui n'a plus que des vêtements tout râpés et pas de feu non plus. »

« Et puis, le vieil Arthur, et puis... Mais M. James Harrison n'entend plus. Il a reçu comme un choc au cœur. Et il est parti trouver Mme Harrison. »

— Dites-moi, mon amie, est-ce vous qui avez enseigné à Jack sa prière au petit Jésus cette année ?

— Oh ! pas du tout, James. Pourquoi donc ?

— Alors, je ne comprends plus rien.

Et il raconte à sa femme la scène à laquelle il vient d'assister.

— Je crois comprendre, moi, dit alors Mme Harrison. Jack, vous le savez, depuis la rentrée des classes d'octobre dernier, fait partie de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de son collège, cette belle œuvre que l'on a instituée il y a deux ans, et sur laquelle Jack nous a déjà beaucoup documentés. Il y en a de grands milliers en France, et en Grande-Bretagne il s'en fonde maintenant tous les ans de nouvelles.

— Oui, on en parle beaucoup depuis quelque temps.

— Alors, comme on a commencé à l'emmener faire des visites aux pauvres, il a pris sans doute la résolution de soulager quelques-unes des grandes misères qu'il a vues lui-même.

— Le pauvre et courageux enfant !

— Oui. Et voici qu'il vient de nous faire connaître à notre tour des misères auxquelles nous n'aurions jamais songé ou que nous n'aurions jamais imaginées.

— Et dire, ma chère femme, que ces ouvriers ont été mes ouvriers !

Oui, ces mineurs, je me les rappelle très bien. Et voilà qu'après avoir tiré tant et tant de tonnes de charbon, ils n'en ont pas une noisette pour eux, et vont peut-être mourir de froid !

— Oh ! mon ami, ne pouvons-nous rien faire pour eux ?

— Je vais à l'instant même chez sir Alfred Brown, chez qui le vieux tisserand Harry a travaillé. Il a bon cœur, lui aussi, Brown, et il ne vaudra pas qu'un tisserand de chez lui soit, maintenant qu'il ne peut plus travailler, privé de vêtements chauds.

— Allez, mon cher James, et faites quelque chose de bon pour ces pauvres gens.

— Ah ! dussions-nous entamer notre fortune, je veux, maintenant que je viens de le comprendre, que nos biens servent à soulager ceux qui m'ont aidé à les acquérir.

— Que Dieu vous entende, mon ami, et veuille bien vous inspirer comme il convient pour que la prière de Jack puisse être exaucée.

Et, au retour de la messe de Minuit lorsque Jack vint dans le grand salon chercher devant la cheminée ce qu'il avait demandé au Petit Jésus, une profondeangoisse l'étreignit quand il aperçut, débordant de ses jouets, tous les jouets dont il aurait voulu, et dont il s'était entretenu avec ses frères et sœurs, mais auxquels il avait renoncé en faveur de ses pauvres.

Le petit Jésus, pour la première fois, ne l'avait pas écouté.

Mais voici qu'il aperçoit, sur les jouets, une belle et large lettre. Vite il la décroche, et son visage s'illumine en lisant l'écriture, appliquée, mais irrégulière et tremblotante :

Cardiff, Noël 1932.

« Mon cher petit Jack,

« Noël ! Noël ! Réjouis-toi !

« Grâce à ta bonne prière, les vieux ouvriers de Cardiff ont un bon feu cette nuit, et ils n'auront plus jamais froid. »

« Ne dérange pas le vieux John demain et reste à fêter Noël avec tes petits frères, tes petites sœurs et tes bons parents. »

« Noël ! Noël ! Réjouis-toi !

« Ton petit cœur a ouvert le règne de la Justice et de la Charité dans ton Pays. »

« Noël ! Noël !

« Paix à toi ! Paix aux tiens ! »

« Paix aux hommes de bonne volonté ! »

Thomas, Daniel, Harry, Arthur, et tous leurs vieux camarades de travail de jadis »

P. S. — Nous chargeons le Petit Jésus de déposer cette lettre dans tes souliers avec tous les jouets que tu désires.

Et Jack, tout frémissant d'émotion, pressa la lettre sur son cœur et la porta à ses lèvres. Et, fou de joie, se retournant pour courir porter à ses parents l'heureuse nouvelle, il aperçut soudain M. et Mme Harrison qui arrivaient, souriants et les yeux tout humides.

LOISELEUR.

Les Nôtres à l'honneur

Nous sommes particulièrement heureux d'avoir vu l'année 1933 finir en beauté pour la C. F. T. C.

A côté de la promotion de Jules Zirnheld, notre incomparable président confédéral, à la dignité de Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, nous notons encore les distinctions suivantes :

Alfred Michelin, vice-président de la C. F. T. C., nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, au titre syndicaliste.

Mlle E. Beekmans, vice-présidente de la C. F. T. C., médaille d'or des syndicats professionnels.

Louis Blain, secrétaire général de la Fédération du Textile, nommé chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

Georges Torcq, Président de l'Union Régionale du Nord, nommé aussi Chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

Nos plus cordiales et nos plus vives félicitations.

N'OUBLIONS PAS NOTRE CONCOURS DE RECRUTEMENT

Les Elections Prud'homales

Le mois de novembre 1932 et la première quinzaine de décembre ont vu se dérouler, dans toute la France, les élections pour le renouvellement triennal des Conseils de Prud'hommes. Dans de nombreux centres nos syndicats ont présenté des candidats et d'une façon générale, on peut dire que ces élections ont été un succès pour nos groupements. En effet, nous gagnons 26 sièges et n'en perdons que 5. Ces chiffres, par eux-mêmes, sont certes satisfaisants, mais quand on a pointé le nombre de voix obtenus par les candidats, surtout dans les catégories strictement ouvrières, lorsqu'on a remarqué les efforts déployés par les adversaires pour s'opposer à notre progression, on apprécie le résultat final à sa juste valeur.

Dans le nord, les syndicats libres groupent sur le nom de leurs candidats un total de 10.000 voix, soit à peu près le tiers des votants, avec un progrès de 50 % sur les chiffres obtenus en 1929. Les 5 conseillers prud'hommes sortants ont été réélus et 8 sièges nouveaux ont été conquis à Lille, Haubourdin, Roubaix et Tourcoing.

A Arras, les syndicats libres obtiennent 740 voix contre 525 à la C. G. T., soit un gain de 347 voix sur 1929, et ils ont maintenant 8 sièges prud'homales sur 10. A Vienne, la C. F. T. C. obtient un total de 270 voix contre 239 à la C. G. T. et 31 à la C. G. T. U. A Rouen et Darnétal, dans 10 catégories, la C. F. T. C. obtient 319 voix contre 199 à la C. G. T. et 181 à la C. G. T. U. A Nantes, les syndicats chrétiens recueillent 1.846 voix contre 2.572 à la C. G. T. et 307 à la C. G. T. U., etc...

Si nous examinons les résultats des élections prud'homales par catégorie professionnelle, nous remarquons que notre avantage s'accroît chez les employés : nous gagnons 15 sièges contre deux échecs. Certaines victoires ont d'ailleurs eu un légitime retentissement, celle de notre camarade Lehmann, à Troyes, en particulier. Nous citerons tout spécialement Lille, où le succès de nos syndicats est tout à fait remarquable.

Les syndicats chrétiens ont fait, dans les catégories industrielles, un effort tout particulier et dont les résultats, très encourageants, démontrent que la C. F. T. C. a largement pénétré dans les milieux proprement ouvriers. Quinze nouveaux sièges de conseillers prud'hommes ont été conquis et, parmi les sortants appartenant aux syndicats chrétiens, 4 seulement n'ayant pas été réélus, c'est donc un bénéfice de 11 sièges.

Parmi les résultats, excellents en de nombreux centres, nous citerons notamment ceux du Nord, d'Arras et de Rouen et Darnétal.

La lutte a d'ailleurs été assez violente dans plusieurs localités où les groupements cégétistes ont dû rejeter et abandonner la fiction de leur prétendue neutralité religieuse. Il y a lieu de noter également qu'en de nombreuses villes, les candidats de la C. F. T. C. ont vu contre eux, au scrutin de ballottage, un véritable front unique de la C. G. T., de la C. G. T. U. et même des Indépendants ou Voyageurs.

Nous avons lieu de nous montrer satisfaits, non seulement en raison des succès remportés, mais parce que les résultats nous permettent d'escompter de nouvelles et retentissantes victoires dans l'avenir.

VOIR EN 2^e PAGE :
La liste des numéros gagnants de notre Tombola

Quand les allocations familiales obligatoires

Le Sénat adopta au mois de février dernier, la proposition de loi de M. Lerolle, ami des syndicats chrétiens et de nos camarades Bilger et Meck, sur les allocations familiales obligatoires. La loi prévoit toutefois des règlements d'administration publique pour son application. A plusieurs reprises nous avons réclamé ce règlement d'administration publique, et le 10 novembre dernier, notre camarade Meck reçut du ministre du Travail la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait la publication prochaine du règlement d'administration publique à intervenir pour l'application de la loi du 11 mars sur les allocations familiales. »

« J'ai l'honneur de vous informer que le projet de règlement dont il s'agit vient d'être examiné par la Commission supérieure des allocations familiales et qu'il y a été soumis incessamment au Conseil d'Etat. »

« Postérieurement à sa publication des décrets, pris après consultation des syndicats patronaux des professions et régions intéressées, détermineront les délais dans lesquels les dispositions de la loi entreront en vigueur dans les diverses professions ou catégories professionnelles ou dans une même profession ou catégorie professionnelle pour certaines régions ou même pour certains employeurs n'occupant qu'un nombre limité d'ouvriers ou employés. »

Veuille agréer,
Le Ministre : DALMIER.

Nous ne nous contenterons évidemment pas de cette réponse laconique, et continuerons nos démarches jusqu'à l'obtention du règlement si longtemps attendu.

Echec d'une grève cégétiste dans le Haut-Rhin

Déclenchée par la C.G.T., qui ne daigna pas prendre en considération le syndicat indépendant (C.F.T.C.), des ouvriers du bois, la grève des menuisiers, a échoué lamentablement.

Après avoir duré huit semaines, cette grève, juste en soi, mais très mal préparée et encore plus mal organisée, a pris fin après une victoire décisive du patronat.

C'est ce fait surtout qui est à regretter : la C.G.T. est en responsabilité, et ce sont encore les ouvriers qui en pâtissent.

MILITANTS, CONSEILLERS SYNDICAUX Lisez tous « LE SYNDICALISME CHRÉTIEN »

Chacun sait que, lors de la dernière session du Conseil National Economique, le 21 novembre, M. Léon JOUHAUX, Secrétaire Général de la C.G.T., a prononcé un magistral discours sur les échanges internationaux. Après son exposé, il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle et c'est pour quoi la presse, grande et petite, ayant analysé avec complaisance l'intervention du leader cégétiste, s'est bornée à énumérer ceux qui, après lui, prirent également la parole, c'est-à-dire, MM. Poisson, Million et Tessier.

Voilà, n'est-il pas vrai, comment l'histoire de cette réunion passera à la postérité, si tant est qu'elle y passe ; dans tous les cas, c'est ainsi qu'elle ressort du communiqué officiel, publié à l'issue de cette mémorable séance et que la presse reproduisit, en l'écartant d'ailleurs pour tout ce qui ne concernait pas M. Jouhaux.

La vérité, cependant, est tout autre. Alors que le rapport présenté, au cours de cette réunion, semblait devoir être adopté sans difficulté, c'est M. Gaston Tessier, Secrétaire Général de la C.F.T.C. qui intervint, le premier et avec énergie, pour soutenir le point de vue des travailleurs qui est, en même temps, celui des consommateurs. Ceux qui parlèrent ensuite, jusque et y compris M. Léon Jouhaux, furent se bornant à reprendre, dans une forme ou dans une autre, les arguments de notre ami Tessier, sur le problème douanier.

Cela fit grand bruit dans Landerneau... Pensez donc, un chrétien, un « confessionnel », comme dit le si sectaire citoyen Hadée, avait osé griller les témoins cégétistes. Le seul moyen de sauver la face était d'arranger un de ces petits communiqués tendancieux dont les Pouvoirs Publics ont le secret... ; on nous le fit bien voir.

Mais de quoi nous plaignons-nous ? Les Premiers seront les Derniers, a dit l'Écriture. LE JARDINIER.



Bon Jour ! Bon An ! Dieu soit céans !

L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sclérose, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc...
CENTRE DE TRAITEMENTS PAR L'OCTOZONE 18, Rue Lafayette — NANTES (Téléphone 147.63)
Consultations par médecin spécialisé tous les jours, sauf le lundi, de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures

Comment ils s'y prennent

« Parfois mon cœur est triste, quand je songe que certains de nos amis qui, le matin, dans la chapelle du « patro » s'inclinent pleins d'espoir devant l'image sainte du grand Libérateur, s'en vont ensuite, trompés par une fausse neutralité, chercher un soulagement aux injustices dans l'organisation où préside le buste de Jaurès ».

(C. Bachelier, propagandiste de l'U. R. « Messenger Syndical » de décembre 1932).

Ces lignes, je les ai lues et relues, avec émotion d'abord — qui connaît C. Bachelier sait avec quelle foi il parle et écrit — puis je les ai relues avec amerume.

Amertume ? Oui, songeant aux nombreux camarades qui s'obstinent à... fermer les yeux.

Et pourtant...

Neutralité à la C. G. T. ? Non. Neutralité dans les Unions départementales ? Non.

Neutralité dans les Unions locales ? Non.

De la neutralité ? ils s'en font comme de l'an quarante. Les dirigeants cégétistes sont des artistes, en leur genre, ils savent, endormir les ouvriers en prônant la neutralité de leur syndicalisme... socialiste.

Voyons comment.

Nous ne pouvons mieux faire que de prendre des exemples dans le milieu où nous vivons, c'est-à-dire dans la Loire-Inférieure.

Au cours d'une discussion avec un bon camarade cégétiste de mes amis, je signalais certains articles paraissant dans la « Page Syndicale » du « Travailleur de l'Ouest » comme n'étant pas d'une stricte neutralité.

Or, ce brave ami de me répondre « Mais ça, mon vieux, c'est vraiment trop anodin ».

Anodin des attaques en règle contre la religion et ses ministres, en faussant au besoin les faits et l'histoire elle-même ?

Anodin, certaines plaisanteries de plus mauvais goût ?

Hélas, ne sont-ce pas des informations anodines de ce genre qui endorment l'opinion publique et changent une mentalité.

Mon camarade sera-t-il de mon avis en lisant dans la « Page Syndicale » du « Travailleur » du 26 novembre 1932 : « Tous les syndicats sans exception devraient être abonnés à leur journal corporatif. Ils lui assureraient un renforcement de puissance qui lui permettrait l'agrandissement de son influence et la pénétration rapide des idées qui nous sont chères ».

Jusqu'ici, rien à dire (hum) ! Mais voyons la suite.

« Aussi ne pouvons-nous faire mieux que de les solliciter de prendre un abonnement au « Travailleur de l'Ouest » pour 1933 ».

« Le Travailleur de l'Ouest » un organe corporatif ? Oui ! C'est... dur à avaler ; mais vous qui expliquez le « renforcement de puissance qui lui permettrait l'agrandissement de son influence et la pénétration rapide des idées qui nous sont chères ».

Neutralité, neutralité chérie. Que de... crimes on commet en ton nom !

Les ouvriers, allez-vous me dire, ne tomberont pas dans le piège ? Hélas ! On a eu bien soin de préparer le terrain par des articles... anodins composés de phrases... anodines qui font, lentement peut-être, mais sûrement, leur sournois besoin d'intoxication.

Voyez plutôt :

« Grâce au « Travailleur de l'Ouest » le socialisme et le syndicalisme ont pu résister victorieusement à leurs adversaires... »

« Que le socialiste, le syndicaliste se donne donc la peine de réfléchir un peu, il comprendra son manque de logique. Dans sa poche sa carte S. F. I. O. ou confédérale voisine avec le canard somnifère permanent ».

« Le « Travailleur » est le seul organe ouvrier de la région ».

Ainsi le syndiqué manque de logique en ne lisant pas le « Travailleur de l'Ouest ».

Affaire de goût.

Pourquoi toujours accoler socialisme et syndicalisme ? Parce qu'au « Travailleur de l'Ouest » avant d'être syndicaliste on est socialiste.

Mais un autre argument — plus sérieux pour certains — surgit.

Examinons-le : comment pouvons-nous être tenus au courant de ce qui se passe dans nos organisations, puisque nous, syndiqués confédérés, nous n'avons à notre disposition que le « Travailleur de l'Ouest » ?

Voire !

Dites plutôt que vos dirigeants refusent de vous renseigner d'une autre façon.

Pourquoi ?

Parce qu'ils ne pourraient trou-

A propos d'Assurances Sociales

LE VRAI REMEDE

Ayant la digestion assez difficile le jeudi 8 décembre, j'ai pris un remède efficace ! J'ai lu... le « Martin ».

En lettres d'une respectable grandeur — en première page, s'il vous plaît — j'ai lu ce titre : « Il y a des mesures immédiates à prendre ! »

Puis, en plus petits caractères, visibles cependant, surtout les chiffres : « Rien que les Assurances Sociales, en un an et demi, ont enlevé à l'économie nationale 5 milliards 59 millions, plus de 220 millions 924.000 francs de frais provoqués par cette opération ».

Qu' ! Ne croyez-vous pas, chers amis, que les centimes ont été oubliés ?

Il faut ensuite une colonne et demie pour dire « Quelles étaient ces mesures immédiates à prendre pour conjurer la crise ».

Et bien ! Syndiqués chrétiens, mes amis, c'est fort simple : il faut supprimer les Assurances Sociales. Ce n'était pas difficile, mais... il fallait y penser.

Où bien cet... économiste dernier cri est un pince-sans-rire ou bien étant du Midi, il a voulu faire une... galéjade.

En tout cas, il a réussi : j'ai fait l'économie d'un digestif ce jour-là.

LE CHAT-RIEUR.

Examen de conscience syndical

1. Qu'ai-je fait de sérieux pour mon Syndicat ?
2. L'ai-je suffisamment fait connaître ?
3. Lorsque le Syndicat a été attaqué devant moi, l'ai-je défendu comme il convenait ?
4. N'ai-je pas négligé de faire un peu de propagande auprès de mes compagnons de travail ?
5. Ai-je régulièrement assisté aux réunions ?
6. Est-ce que j'aime à m'instruire des questions sociales ?
7. Est-ce que je lis mon journal syndical ?
8. Suis-je régulier dans le paiement de mes cotisations ?
9. N'ai-je pas négligé de faire savoir au Syndicat les événements qui se sont produits sur le lieu du travail ?
10. Où étais-je le jour de l'Assemblée Générale du Syndicat ?

Il n'est pas vrai que le devoir soit parfois impraticable ; quand il devient difficile, l'héroïsme est obligatoire, voilà tout.

Mgr D'HULST.

ver pour leur organe... corporatif un nombre de lecteurs suffisant à lui procurer le « renforcement de puissance qui lui permettrait l'agrandissement de son influence et la pénétration rapide des idées qui leur sont chères » (Voir plus haut).

Car, syndiqués confédérés, mes amis, vous en avez un, d'organe ; ce vieux et... introuvable « Réveil syndicaliste ». Mais, voyez-vous, vos dirigeants l'ont enterré, sans fleurs ni couronnes. Triste Réveil !

Pourquoi ?

Pour mieux vous... endormir en syndicaliste et vous réveiller en socialiste. Voilà le « vrai réveil ».

Voilà leur neutralité.

Tu as mille fois raison, mon vieux Bachelier, en disant faussement neutralité, mais elle trompe encore trop de camarades. A nous de les arracher à ce milieu trompeur.

A nous, syndiqués chrétiens, de donner à notre vaillant « Messenger Syndical » l'autorité nécessaire pour combattre sur « le même pied d'égalité » la propagande que nous jugeons néfaste pour la classe ouvrière, de l'organe officiel des syndicats confédérés, le « Travailleur de l'Ouest ».

Nos amis, me diront peut-être que je vais un peu fort en parlant de combattre sur « le même pied d'égalité ».

Et bien ! non, mes amis, souvenons-nous que c'est le travail de longue haleine qui rapporte le plus ».

En continuant à répandre autour de nous notre vaillant petit journal.

En donnant à notre propagande individuelle une forme plus active encore ;

En ne reculant devant aucun sacrifice ;

Je suis sûr que par l'union de toutes ces bonnes volontés, et Dieu aidant, nous arriverons à « réveiller » ceux qu'on endort avec tant d'astuce », pour le plus grand bien de la classe ouvrière.

François BAFFÉ.

Congrès de l'Union Nationale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye

Le Congrès annuel s'est tenu à Paris, les 2, 3 et 4 décembre. Il a étudié « les activités féminines » sous leurs principaux aspects, particulièrement en ce qui concerne la vie syndicale.

Mlle Graff ouvrit le feu en parlant du travail salarié de la femme. Elle en indiqua les causes, les modalités et les conséquences, celles-ci trop souvent désastreuses pour la vie du foyer. Ce travail, généralement nécessaire, est, en somme, une anomalie, qu'il faut s'efforcer de rendre moins fréquente ; le travail à mi-temps est à souhaiter pour la femme mariée et mère de famille.

M^{lle} Dubourdieu, de Bordeaux, traita ensuite la question des professions manuelles et des emplois de bureau.

M^{lle} Rau fit un rapport documenté sur les carrières de service social : infirmières visiteuses, assistantes sociales, surintendantes, etc. Elle fit ressortir l'utile influence des femmes exerçant des carrières sociales.

M^{lle} Beekmans, ayant fait partie du Conseil Supérieur du Travail, était très qualifiée pour parler de la part que peut prendre le Syndicat féminin à l'élaboration des lois qui protégeront la femme qui travaille, et à l'application de ces lois. Cette collaboration du Syndicat à l'organisation du Travail fut reprise et soulignée par M^{lle} de Taxis, avocat à la Cour.

M^{lle} Grosstefan, des Syndicats féminins de Puteaux, conseillère diplômée d'orientation professionnelle, exposa avec compétence les méthodes d'orientation professionnelle : méthode scientifique, méthode expérimentale.

M^{lle} St. Hilaire fit un rapport sur l'Enseignement ménager, dont elle indiqua la portée morale et sociale, et en démontra la nécessité, de plus en plus grande à l'heure actuelle.

M^{lle} Vial insista sur l'opportunité de cet enseignement dans les milieux ouvriers, où il faut savoir tout faire, surtout en cette période de crise, où les emplois sont difficiles à trouver. Elle fit ressortir la nécessité d'instaurer les principes d'hygiène dans les milieux ouvriers. Elle montra comment les Syndicats protègent la famille ouvrière en procurant du travail à mi-temps, en s'efforçant d'obtenir de meilleurs salaires pour le travail à domicile.

M^{lle} Marie-Thérèse Moreau, avocat à la Cour, donna aux syndiquées des conseils pratiques, et parla de la question du logement.

Entre temps, M^{lle} Pelevlain avait fait une séance documentaire très intéressante sur les divers services syndicaux : trousseaux, caisse dotal, de retraite, de chômage, de prêt, d'escamote, coopérative.

Le déjeuner, offert par Paris à la Province, le dimanche midi, groupa une cinquantaine de convives. Plusieurs toasts furent prononcés. M^{lle} Drouart eut l'honneur de formuler le salut de la Province aux Parisiennes, et exprima le vœu d'une action syndicale toujours plus intense dans les régions de France, pour le triomphe de la cause syndicale chrétienne.

Au dessert, M^{lle} Combe, de Marseille, ancienne institutrice, attacha au sorsage de M^{lle} Graff, l'insigne des Palmes Académiques, dont elle vient d'être décorée, et qui lui était offert par tous les syndicats. M^{lle} Thévenin lui adressa les félicitations de toutes.

L'après-midi avait lieu la clôture du Congrès, sous la présidence de M. l'abbé Pasteau, sous-directeur des Œuvres, et ayant près de lui notre ami Zirnheid, président de la C. F. T. C.

M^{lle} Combe présenta le rapport sur l'activité syndicale en province, et M^{lle} Graff le compte-rendu des travaux du Congrès et les vœux adoptés.

Le sous-directeur des œuvres fut pour tous des paroles aimables et cordiales qu'il faudrait rapporter en entier.

Quant à Zirnheid, son discours fut du zirnheid, et c'est tout dire. Il rappela les grands devoirs syndicaux de l'heure actuelle ; maintien des salaires, diminution du coût de la vie, soutien des lois sociales, encouragement à l'assistance-chômage, examen attentif du projet des quarante heures de travail par semaine.

Il fit ressortir les distinctions obtenues par les dirigeantes : médailles *Bene Merenti* accordées par le St-Père à M^{lle} Beekmans et Graff, Palmes Académiques décernées à cette dernière. Puis à la surprise émue de toutes (l'intéressée n'était pas la moins surprise), il remit à M^{lle} Beekmans le diplôme de la Médaille d'honneur du Travail et de la Prévoyance Sociale, que le Ministre du Travail venait de lui décerner, pour ses trente années ininterrompues de présidence syndicale. Et, aux applaudissements du magnifique auditoire, il embrassa la nouvelle décorée, qui, en quelques mots émus, reporta sur les syndicats le mérite de cette distinction.

Après cette émouvante cérémonie,

Assemblée générale des Conseillers de l'Union Régionale

La séance est ouverte à 9 h. 45 sous la présidence de Georges Lucas, président de l'U. R., assisté de Mlle Patarin, d'Angers, et de A. Chevolleau, de La Roche-sur-Yon.

Après avoir exprimé les souhaits de bienvenue habituels, le Président passe la parole au secrétaire général. Celui-ci donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté.

Il déclare ensuite que 38 syndicats sur 51 sont représentés. Treize encore n'ont pas trouvé le moyen, sinon d'envoyer des délégués, du moins de faire parvenir leurs pouvoirs, à savoir : Indret,

Numéros gagnants de la Tombola

Le n° 382 série A, gagne la Chambre à coucher (billet placé par le Syndicat de Trélazé).

Le n° 474, série B, gagne la Machine à Coudre (billet placé par les Syndicats Féminins de Nantes).

Le n° 3520 série D, gagne le Service de table (billet placé par les élèves des Cours Professionnels du Syndicat des Employés de Nantes).

Le n° 4256 série A, gagne la bicyclette (billet placé par les Syndicats de Saint-Nazaire).

Le n° 13556 série B, gagne le Phonographe (billet placé par le Syndicat du Longéron).

SERIE A					
382	672	691	1116	1197	1205
1248	1269	1328	1368	1369	1371
1485	1691	1792	1854	1930	2014
2086	2201	2430	2478	2481	2635
2741	2943	2998	3081	3143	3196
3205	3256	3279	3314	3342	3357
3366	3400	3445	3570	3609	3658
3773	3946	4053	4294	4256	4268
4304	4337	4341	4344	4372	4438
4467	4528	4539	4578	4619	4658
4674	4745	4837	4851	4988	5016
5041	5064	5096	5168	5181	5186
5203	5229	5255	5341	5342	5349
5367	5417	5562	5688	5689	5731
5733	5738	5835	5863	5935	6353
6870	6912	6926	7221	7267	7276
7367	7435	7516	7536	7647	7977
7982	8794	8963	9137	9152	9225
9264	9539	9762	9935	11356	11475
12042	12148	12765	13177	13248	13249
13369	13480	13523	13863	14590	14879

SERIE B					
353	376	764	794	915	961
1035	1169	1186	1459	1931	2041
2156	2157	2528	2585	2613	2733
2865	3073	3129	3472	3514	3749
3763	3775	3942	4112	4176	4180
4216	4273	4383	4437	4454	4475
4552	4684	4689	4701	4741	4828
4936	5072	5186	5262	5273	5286
5421	5446	5461	5526	5633	5644
5711	5837	6157	6307		
6441	6471	6477	6541	6552	6583
6673	6723	6754	6855	6963	7143
7153	7441	7458	7517	7655	7848
7962	8153	8199	8272	8323	8625
8638	8917	8977	9614	9791	9930
10220	10234	10243	10602	10780	11066
11087	11155	11207	11222	11431	11471
11526	11557	11661	11742	11874	11903
12126	12273	12575	12577	12707	12834
12949	12967	13034	13264	13286	13382
13460	13556	13586	13709	14138	14228
14279	14372	14402	14542	14585	14836

SERIE C					
313	546	671	677	857	1160
1177	1197	1245	1274	1286	1376
1419	1479	1508	1586	1695	1867
1928	1971	2205	2228	2251	2268
2316	2373	2435	2466	2467	2515
2567	2688	3101	3161	3170	3173
3199	3265	3276	3277	3320	3323
3352	3408	3419	3436	3498	3515
3569	3616	3688	3778	3900	3904
3960	3973	3979	3987	5021	5055
5158	5176	5207	5260	5277	5292
5297	5311	5338	5359	5381	5415
5455	5574	5646	5656	5658	5717
5749	5779	5788	5807	6733	7100
7159	7160	7175	7386	7403	7527
7536	7695	7761	7792	7803	7958
7977	8025	8201	9157	9477	9559
9563	9618	9670	9674	9818	10100
10259	10333	11176	11188	11991	11727
11954	12105	12649	12660	12785	12865
13214	13284	13495	13762	14216	14270
14523	14550	14640	14895	14961	

SERIE D					
595	644	653	668	721	758
872	1054	1114	1255	1327	1410
1454	1523	1544	1597	1641	1740
2247	2956	3055	3191	3321	3424
3473	3520	3521	3585	3685	

on se sépara avec de chaleureux « au-revoir à l'année prochaine », et en exprimant le vœu que ce Congrès si intéressant, soit suivi de résultats féconds pour le plus grand développement et le plus grande intensification de nos syndicats féminins.

Savenay, les syndicats féminins de Saumur et de La Roche-sur-Yon, les Employés de Poitiers, les syndicats de Thouars, de Châtelleraut et du Longéron.

ACTIVITE SYNDICALE

L'un des événements les plus intéressants du trimestre est sans contredit les élections prud'homales. Aussi, un paragraphe spécial leur est-il consacré plus loin.

Le secrétaire général a visité Indret, Angers et deux fois Trélazé, et le Propagandiste ouvrier, Rezé et Saint-Nazaire.

Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Nationale des Syndicats Féminins a visité, à son tour, les syndicats féminins de Cholet, Nantes et Saint-Nazaire.

Charlemagne Brouin, Président de la Fédération de la Métallurgie, a fait de son côté, et non sans succès, une tournée de propagande dans nos milieux métallurgistes de Nantes et de Saint-Nazaire.

Le Saint-Michel a été fêté brillamment dans plusieurs localités, notamment à Saint-Nazaire et à Nantes.

A NANTES, la Commission du Soldat a adressé en octobre des sommes importantes aux jeunes syndiqués sous les drapeaux.

Deux nouvelles caisses de chômage ont reçu l'approbation du Ministère.

L'Union Nantaise a provoqué diverses interventions nécessaires et efficaces de l'Inspection du Travail.

Le Syndicat de la Métallurgie a été à grand succès la Saint Eloi à Saint Paul.

Le Syndicat du Livre a augmenté ses effectifs de plus de 15 % et manifeste une vitalité de plus en plus grande.

Mêmes remarques pour le Syndicat des Cheminots du P.O., surtout ces temps derniers, où les salaires étaient plus particulièrement menacés.

L'Ameublement prépare une grande séance au profit de sa Caisse de chômage, et se dispose à augmenter sérieusement sa cotisation.

Ses cours professionnels ont repris le 17 octobre.

Le Syndicat des Employés a réouvert, lui aussi, ses cours professionnels le 17 octobre avec 62 élèves, et ouvert un cours de dessinateur industriel à Pont-Rousseau.

Il compte 33 nouvelles admissions dans le trimestre. A la suite de son assemblée générale du 2 octobre, il a entrepris une campagne fort justifiée et d'une réelle efficacité contre la baisse des salaires.

La section S. N. E. a également fait preuve d'une heureuse activité.

Les syndicats Féminins ont réouvert leurs cours professionnels du soir avec 172 élèves, et leurs cours du jour avec 18 élèves.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

LES MESSAGES DE NOTRE RÉGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Joseph Labour, fils de notre camarade du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Marceline Burban, fille de Mme Burban, du Syndicat des Employés de Nantes.

Christiane Broussay, fille de notre camarade du Syndicat des Employés et Ouvriers de l'École de Cavalerie de Saumur.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de :

Mlle Marie Boutin, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Louis Boutin (31-12).

Mlle Renée Thierry, du même Syndicat, avec M. Fernand Relandeau (14 janvier).

Nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Espiau, épouse de notre camarade Jean Espiau, du Syndicat des Cheminots de Nantes P.-O.

Victor Roy père, notre camarade du Syndicat du Textile du Longeron. Louis Amiot, notre camarade du même Syndicat.

La grand-mère de notre jeune camarade Perrier, jociste et membre du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Mme Chevré, épouse du dévoué

tes, qui fait un exposé fort documenté de l'un des remèdes à adopter pour résoudre cette crise : la réduction de la journée de travail.

Le Cars étudie fort objectivement la question si controversée actuellement de la semaine de quarante heures, avec ses avantages et ses inconvénients, et il conclut en se prononçant nettement en faveur de son application, mais après des accords internationaux, et selon des modalités analogues à celles qui furent adoptées pour l'application de la loi de 8 heures.

CONSIGNES POUR 1933

Beillevaire parle enfin des objectifs qui doivent retenir notre attention au cours des mois qui vont suivre.

Négliger aucune occasion susceptible de servir notre propagande : conférences, causeries, fêtes, journées sociales, envois de délégués à tous les Congrès, sessions d'études, etc., diffusion du « Messager » (que l'on se décide une bonne fois à lui rechercher des abonnements de soutien et de la publicité), communiqués dans la presse, courts mais fréquents. Tout cela sans oublier la propagande individuelle, qui « enlèvera l'affaire ».

Action pour l'application stricte des lois, y compris celle des Allocations Familiales, et le vote des nouvelles lois concernant les congés payés et divers statuts légaux en faveur des travailleurs (employés, préparateurs en pharmacie, etc.) ; résistance à la baisse des salaires et lutte contre la cherté de la vie.

Organisation intense des services pratiques ; généralisation des commissions mixtes et des conventions collectives de travail.

En un mot ne rien négliger de ce qui peut servir les intérêts individuels et collectifs des travailleurs, car, surtout à l'heure actuelle, toute négligence de la part d'un syndicat et même d'un syndiqué, serait à considérer comme une sorte de trahison.

CONCLUSION

L'on procède, pour terminer, au renouvellement du bureau, lequel est presque entièrement réélu, notamment, malgré ses objections son Président Georges Lucas, et complété de quelques nouveaux membres.

Puis le Président, après avoir exprimé sa satisfaction pour le travail fructueux fait au cours de cette journée, exprime ses vœux les meilleurs pour 1933 en faveur des syndiqués et de leurs familles et de la C. F. T. C. tout entière, et lève la séance au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

Le Secrétaire Général.

SYNDICATS FEMININS

La Fête de Sainte-Geneviève, Patronne des Syndicats Professionnels féminins, sera célébrée solennellement le dimanche 15 janvier 1933.

Toutes les syndiquées tiendront à honneur de se réunir très nombreuses pour fêter leur sainte Patronne, et lui demander de répandre ses grâces sur le Syndicat, sur elles-mêmes, sur leurs familles, sur leur travail.

Voici le programme de la journée : A 9 heures : messe en musique à la Basilique St-Donatien. Allocation de M. le Chanoine Ménard.

A 15 heures, salle Saint-Michel : séance récréative gratuite : Comédie et intermèdes divers.

Causerie de M. Mathorel : La Crise économique et morale actuelle.

AVIS. — Il est prudent de retenir ses places à la Permanence, 8, rue Bel-Air.

NANTES

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

Siège Social : 10, rue de Bel-Air, Nantes

L'Assemblée générale aura lieu dimanche 15 janvier, à 10 heures, salle Léon-XIII, 10, rue de Bel-Air, Nantes.

ORDRE DU JOUR : Allocation du Président. — Rapport moral. — Rapport financier. — Nomination des Visiteurs. — Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil. — Questions diverses.

Les cotisations seront perçues le même jour, à partir de 9 h. 30. Les autres perceptions de l'année auront lieu : les dimanches 2 avril, 2 juillet, 8 octobre, 10, rue de Bel-Air, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

CAISSE DU SOLDAT

Réunion du 21 Décembre

Présents : Léon Lefeuvre, A. Beillevaire (qui avait ajourné une réunion de famille pour cela). Excusé : F. Jammes.

Les autres délégués étaient absents, non excusés, et non remplacés par leurs suppléants.

Par suite de l'absence de la plupart des délégués, la réunion ne put avoir lieu.

Si nos amis ont été retenus à cause des fêtes, ont-ils pensé que leur absence, qui a ainsi privé leurs camarades sous les drapeaux de recevoir leur allocation coutumière, a augmenté le nombre des malheureux qui avaient le droit de se réjouir comme tout le monde, et que des circonstances indépendantes d'eux ont privé de participer à la joie qui les environnait.

Si au moins cette négligence était la dernière, et suivie de réparation...

Nos petits soldats nous le diront à leur retour.

INTERIM.

Un moribond bien portant

Le Syndicat Chrétien du Livre était, paraît-il, dès sa naissance, voué à une fin prochaine. Son nombre restreint d'adhérents, d'où naturellement résultait un équilibre financier assez... irrégulier, faisait mettre en joie ceux de nos confrères qui portaient à son développement — ou plutôt à sa disparition — un intérêt que nous comprenons fort bien.

Malheureusement pour eux, les événements n'ont pas été selon leur désir, car non seulement notre syndicat n'est pas encore mort, mais il fait preuve aujourd'hui d'une telle vitalité qu'elle ne leur laisse aucun espoir d'assister à ses obsèques.

Les adhésions qui depuis quelque temps se font de plus en plus nombreuses nous ont permis d'accorder à nos membres, pour des cotisations de 2 francs par semaine pour les hommes et de 1 franc pour les dames, des secours de 9 francs par jour pour ceux-ci et de 4 fr. 50 pour celles-ci, en cas de maladie, chômage ou accident. A moins d'être de mauvaise foi, on est obligé de constater que, malgré l'actuelle situation économique si néfaste à tant d'organisations, le Syndicat du Livre peut encore espérer faire du bon travail pour la C. F. T. C. et pour sa profession.

Ceux qui, le soir des élections prud'hommes nous souhaitaient charitablement de boire de l'eau pendant qu'ils boiront du vin (on est socialiste ou on ne l'est pas !), voudront bien trouver dans ces quelques lignes, l'expression de nos ironiques regrets.

Pour nous, cette constatation est pleine de promesses, car le développement d'un Syndicat Chrétien dans un milieu où l'hostilité rencontrée est certainement plus intense que partout ailleurs, n'est que la vivante image de la place de plus en plus large que prend parmi les ouvriers le syndicalisme chrétien.

SYNDIQUES !

RETENEZ BIEN CETTE DATE : 12 FEVRIER 1933

TOUS à la SALLE SAINT-MICHEL

GRANDE FÊTE DE BIENFAISANCE

ORGANISÉE PAR LE SYNDICAT PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS DU LIVRE

AU PROFIT DE SA CAISSE DE CHÔMAGE

LE PROGRAMME COMPLET sera donné prochainement par la Presse Locale

SEANCE GRATUITE. — Places numérotées : 1 franc

Au cours de la séance GRANDE TOMBOLA tout le monde emportera un lot

SECTION INTERSYNDICALE DE SAINT-PAUL

FÊTE DE LA SAINT-ELOI

Le dimanche 4 décembre, la section intersyndicale de Saint-Paul, en union avec le Syndicat Nantais de la Métallurgie, célébrait la fête de la Saint-Eloi.

A 9 heures, en l'église Saint-Paul, une messe fut célébrée à cette intention. On eut le plaisir d'entendre pendant la cérémonie, Mlle Samson, violoniste, dans l'« Ave Maria », de Gounod, et M. Pichau, ténor, dans le « Pois, de Franck ».

Le sermon fut donné par M. l'abbé Lucas, vicaire à St-Paul, qui s'appliqua à nous démontrer la nécessité de s'unir et de s'entraider.

Après la messe, une promenade-apéritif nous conduisit jusqu'au Séminaire des Missions-Africaines.

A midi, un repas en commun, ou plutôt un vrai « banquet », réunissait une cinquantaine de convives ; plusieurs femmes de syndiqués avaient répondu à notre invitation et avaient par leur présence, donné une note familiale à cette réunion.

Le repas servi par M. Durand, traiteur, fut un vrai régal.

A la table d'honneur on remarquait aux côtés du camarade Moy, vice-président de la section (remplaçant le camarade Corriou, qu'une mauvaise grippe avait retenu à la chambre), M. l'abbé Lucas, les camarades Beillevaire, Foulon, Bachelier, Chauve, de Saint-Nazaire ; Diibar, Barbier, Bodiguel, président de la J.O.C., Moreau, etc.

Naturellement, comme dans tout repas syndical, la gaieté et la camaraderie régnaient entre tous.

Au dessert, des toasts furent portés par M. l'abbé Lucas, les camarades Moy, Beillevaire, Foulon, Bachelier, Chauve « Marius », et Bodiguel. Chansons et monologues terminèrent cette joyeuse réunion.

A 4 heures, devant une salle archicomble, la troupe du groupe social de Saint-Paul, donnait une spirituelle comédie en 3 actes : « La dernière farce de Marfaioux », où tous les acteurs sont à féliciter, sans oublier l'orchestre de l'« Amicale Saint-Paul » qui, sous la direction de son excellent chef, M. Simon, se surpassa dans l'exécution de ses meilleurs morceaux.

Nous tenons à remercier M. l'abbé Lucas, qui se chargea de répétitions de la pièce, et, quoi qu'il en dise, nous donna, un fort coup de main pour la réussite de cette journée. Merci aussi à nos charmantes vendeuses du Syndicat et de la J.O.C.

Enfin les syndiqués se séparèrent en souhaitant pour l'année prochaine, une aussi belle journée syndicale.

LE SECRÉTAIRE.

SYNDICAT DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL

VOÛX

Pour un Président et son Conseil, il est très difficile d'énumérer tous les souhaits que nous pouvons offrir aux membres d'une organisation comme la nôtre.

Mais les principaux que nous formons, au seuil de l'année qui s'ouvre devant nous, sont d'excellente santé, de prospérité dans nos affaires et de paix dans nos cœurs.

Souhaits pour chacun d'entre nous et pour toute la grande famille syndicale.

BIBLIOTHÈQUE

Notre Bibliothèque était ouverte précédemment le samedi, de 10 heures à 11 heures. Mais, après avoir trouvé un excellent camarade qui veut bien prêter son concours (J. Landais), nous ouvrons désormais notre permanence le jeudi à 18 heures, à compter du 1^{er} janvier 1933.

Tous, amis lecteurs, vous y trouverez des volumes de votre choix.

N'oubliez pas que le prêt est gratuit.

Assurances Sociales

Il a été porté à notre connaissance qu'une circulaire ministérielle autorisait les ouvriers des arsenaux à bénéficier des avantages concédés aux assujettis aux Assurances Sociales en ce qui concerne les frais de docteur et produits pharmaceutiques, pour leur conjoint et pour leurs enfants de 16 ans, à condition que ceux-ci ne soient pas salariés.

Si des camarades ont eu des dépenses de cet ordre à subir depuis le 1^{er} octobre 1931, nous leur conseillons d'établir une requête à M. le Ministre de la Marine, en y joignant copies légalisées des factures du docteur et du Pharmacien.

Cette requête devra être accompagnée par la voie hiérarchique. Bien entendu, ce que nous avons exposé ci-dessus, demeure aussi vrai pour les dépenses futures.

Nous ne pouvons garantir à nos camarades qu'ils seront dégrèvés de tous leurs frais, mais nous signalons qu'il est quand même nécessaire d'établir la demande.

Ci-dessous copie de la demande : (Nom, prénoms, marron ; atelier, direction, port), à M. le Ministre de la Marine, Secrétaire Général, rue Royale, Paris.

Monsieur le Ministre, « Le décret du 6 juillet 1931, dans son article 2, prévoit que les règlements particuliers applicables au personnel ouvrier des deux sexes des Etablissements de l'Etat, dont les salaires n'excèdent pas les chiffres limités fixés par la loi du 30 avril 1930 sur les Assurances Sociales, doivent contenir des clauses assurant aux ouvriers, à leur conjoint non assuré et aux enfants à leur charge, qui sont âgés de 16 ans et ne sont pas salariés, des avantages équivalant dans l'ensemble, pour chaque risque, à ceux que prévoit la loi du 30 avril 1930 pour la couverture des risques maladie et maternité et pour les soins aux invalides.

« D'autre part, l'article 10 dudit décret, précise que les prestations des Assurances maladie et maternité doivent être accordées à compter du 1^{er} octobre 1931.

« Depuis cette date, j'ai eu des frais pharmaceutiques et médicaux pour...

« J'ai l'avantage de vous adresser, inclus, copies légalisées des factures que j'ai payées au sujet de ces frais et j'ai l'honneur, conformément aux dispositions des articles 8 et 10 du

décret du 6 juillet 1931, de vous demander de vouloir bien donner des instructions en vue de permettre le remboursement de ces frais, dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi du 30 avril 1930 sur les Assurances Sociales.

« Dans l'espoir que ma démarche sera prise en considération, je vous prie de bien vouloir agréer Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération. » (SIGNATURE).

SAINT-NAZAIRE

SYNDICAT DES DESSINATEURS ET EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Chers Camarades,

Dans le « Messager » de décembre, nous avons lancé un vibrant appel, au sujet d'un concert, que nous voulons donner, au profit de notre Syndicat, et de ses services annexes : Caisse de Chômage et Caisse du Soldat.

De nouveau, le Conseil Syndical, à la suite de sa réunion du 15 décembre, renouvelle le même appel, plus pressant encore, en vous priant instamment d'assister, ainsi que vos familles et vos amis, à cette séance récréative, qui aura lieu le 15 janvier, à 4 heures, Salle Saint-Pierre, rue de la Gendarmerie.

Nous venons d'écrire ce mot cruel : « Chômage ». Hélas, oui à nous aussi c'est notre devoir de chercher à atténuer les effets de cette plaie sociale qui a touché toutes les catégories de travailleurs : ouvriers vivant au jour le jour, employés vivant de leur mois les uns et les autres n'ayant jamais d'avance et ne pouvant guère en avoir, puisque leur salaire assure tout juste la subsistance.

Certainement, on nous objectera que nous, les Employés, nous n'avons pas pour le moment beaucoup de chômeurs. Dieu merci ! mais, sait-on ce que sera demain ? La situation présente nous trace notre ligne de conduite, et nous enjoint d'être prévoyants. De plus nous avons l'impérieux devoir d'aider nos frères les ouvriers, car dans notre grande famille syndicale chrétienne, il n'y a entre nous ni barrière, ni frontière, nous marchons la main dans la main.

Nous pensons également à nos jeunes consorts, pour lesquels, nous voulons fonder une caisse du soldat, comme celle qui existe déjà dans nos syndicats Nantais ; et à la caserne où fait tant plaisir de recevoir son journal et un petit billet de temps en temps.

Pour ces raisons importantes, chers camarades, il faut des ressources, et vous ferez honneur à votre syndicat, en venant à la salle St-Pierre, où nous vous donnons rendez-vous pour le 15 janvier.

D'avance, merci bien sincèrement.

N. B. — Vous trouverez des billets d'entrée à la Librairie Saint-Joseph, Place Marceau, ou auprès de vos collègues du Bureau. Premières, 3 fr. ; Secondes, 2 fr.

Programme de la Séance récréative, Salle Saint-Pierre, rue de la Gendarmerie, le 15 janvier 1933.

Première Partie

Orchestre (20 musiciens), sous la direction de M. H. André, Professeur.

Intermèdes comiques.

Asile de Nuit, comédie en 1 acte, de Max Maurey.

Solo de violon, par H. André.

Lemarié, ténor léger, dans son répertoire.

Entr'acte

Deuxième Partie

Orchestre.

Lemarié, ténor léger, dans son répertoire.

Intermèdes comiques.

Allocation du Président.

« Le Homard et les Plaideurs », comédie bouffe en 1 acte, de René Blain des Cormiers.

« Chœur final « Hymne Jociste », et « Les Jeunes des temps nouveaux », de Marcel Poimbouf, secrétaire général de la C.F.T.C., par la J.O.C. de Saint-Nazaire, avec accompagnement de l'orchestre.

Buffet tenu par l'Amicale Saint-Joseph.

N. B. — Ce programme donné à titre de renseignements sera mis au point incessamment.

M. L. B.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez **FRED**

4, Rue du Calvaire

SYNDICATS FEMININS

Réunion annuelle

Réunion générale annuelle le dimanche 15 janvier 1933, à 13 h. 30, au siège social, 25, Place Marceau, St-Nazaire.

Ordre du jour : Compte rendu de l'activité des groupements pendant l'année. Elections partielles des Membres des bureaux.

En raison de l'importance de l'ordre du jour, nous comptons que vous viendrez très nombreux assister à cette réunion.

Nota. — Exceptionnellement, pour le paiement des cotisations, la permanence sera ouverte 25, Place Marceau (Salle du fond à droite), le dimanche 22 janvier, de 11 à 12 heures.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

AUX CHOMEURS

Dans le but de venir en aide, dans une plus large mesure, aux syndiqués métallurgistes qui ont été ou qui sont encore en chômage total ou partiel, nos militants ont mis sur pied un fonds de chômage. Pour permettre une répartition équitable du produit de ce fonds nous demandons à nos camarades chômeurs de donner, soit à la permanence, soit à leur collecteur, leurs noms, situation de famille, nombre de mois ou de semaines de chômage.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

AUX CHOMEURS

Dans le but de venir en aide, dans une plus large mesure, aux syndiqués métallurgistes qui ont été ou qui sont encore en chômage total ou partiel, nos militants ont mis sur pied un fonds de chômage. Pour permettre une répartition équitable du produit de ce fonds nous demandons à nos camarades chômeurs de donner, soit à la permanence, soit à leur collecteur, leurs noms, situation de famille, nombre de mois ou de semaines de chômage.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS P. O.

(Groupe de Saint-Nazaire)

REUNION DU DECEMBRE 1932

Le Secrétaire donne lecture du P. V. de la dernière réunion ; de la correspondance ; Bondand, délégué à l'Assemblée générale de l'U. R., donne également son compte-rendu ; appel est fait en faveur de la Veillée Familiale.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau ; les bulletins de vote dépouillés, le bureau 1933 est composé comme suit :

Président : Douaud Alexis ; Secrétaire : Radin Louis ; Secrétaire-adjoint : Denis Georges ; Trésorier : Gauthier Emile.

Le Trésorier actionnaire et les repreneurs restent en fonctions.

Après remerciement du Président, l'O.J. suivant est mis aux voix et adopté :

Les Cheminots du Syndicat Professionnel de Saint-Nazaire, après avoir pris connaissance des directives de la Fédération au sujet des comités d'entente, font confiance au bureau fédéral pour mener à bien la défense des salaires, l'adoption de mesures efficaces tendant à abaisser le prix de la vie, la réorganisation des réseaux, l'application intégrale de la loi de 8 heures et l'aménagement de la semaine de 40 heures.

Un ordre du jour émanant de la Fédération est envoyé au Député Blanche.

LE SECRÉTAIRE.

La J. O. C. à Saint-Nazaire

Le 18 décembre, la section jociste de St-Nazaire était affilée.

Les syndiqués chrétiens sont heureux de s'associer à la joie de leurs jeunes amis qui réalisent si bien la parole du Pontife recommandant à tout catholique d'être un apôtre de son milieu.

Les jocistes veulent être des modèles en tout. Aussi, mieux que quiconque, ont-ils compris la nécessité de l'organisation syndicale. Le syndicat chrétien trouvera toujours en eux, non seulement des membres disciplinés, mais des militants pleins d'ardeur et de dévouement, prêts à poursuivre sur le terrain syndical, la réalisation de leur idéal jociste, de notre idéal chrétien.

« Sauver la classe ouvrière des Misères imméritées, misères matérielles et morales qui l'accablent de toute part. »

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14



Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

titres et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)

Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928

400 environ pour chacun des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES

FAITES CHOIX DE LA CAISSE FAMILIALE

Agréée et sous le contrôle de l'Etat

La CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, a déjà remboursé à ses assurés, du 1^{er} Juillet 1930 au 31 Mars 1932, en prestations et indemnités de salaires :

Un Million Cinq Cent Cinquante Mille Francs

Pour les risques Vieillesse et Invalidité, les assurés de la CAISSE FAMILIALE sont garantis par la CAISSE AUTONOME DE CAPITALISATION DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE L'OUEST, à Angers.

ACHETEZ CHEZ LE SPECIALISTE !

CORSETS DE TOILETTE — SOUTIEN-GORGE — GAINES EN CAOUTCHOUC
CEINTURES MÉDICALES — BANDAGES HERNIAIRES — BAS A VARICES
ORTHOPÉDIE GÉNÉRALE

Etablissements JEAN DESCHAMPS

FABRICANT-SPECIALISTE A NANTES

Place Edouard-Normand — 2, Rue de la Bastille

Recommandé par le Corps Médical

Maison de Confiance — Fondée en 1878 — Téléph. 136-13 - 136-14

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance

PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
— NANTES —

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
— ZINGUERIE —
Maison **RENAUD**
76, rue St-Clément — NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE

A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES

FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie

Ancienne Maison **JAHER**

GOURRAUD ET C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

F. GUERRIER
2, rue de la Paix, 2
- Quai du Bouffay -
Près du Pont de la Poissonnerie
Téléph. 136-61

GRAINES POTAGERES
FOURAGERES
ET DE FLEURS

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre

FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray — NANTES

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET
2, RU EBON SECOURS — NANTES

LITERIE
Réfection Plumes - Duvets

Maison de confiance
vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré — NANTES
— Téléphone : 125.13 —

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de

CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^{ie}**
4, rue Mercœur - Tél. 146-90

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

BONS D'EPARGNE.
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
— Téléphone 127.78 —

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
— TELEPHONES —
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioteurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

La Saint-Eloi

Enfin les métallos nazairiens ont fêté leur patron, saint Eloi. Jusqu'ici, il manquait quelque chose à la vie de notre Syndicat, vie très matérielle, trop matérielle, toute dans les chiffres et l'action revendicative. Alors que nos camarades employés voulaient à saint Michel un culte spécial, les ouvriers ne mêlaient à leurs affaires aucun de ces puissants protecteurs et dignes modèles que sont les saints.

Saint Eloi travaillait les métaux. Il est donc tout désigné pour mieux comprendre nos soucis et nos travaux. Aussi, est-ce avec la plus entière confiance que nous nous adressons à lui.

Après la messe, premier acte de notre journée, nos camarades se réunirent en assemblée générale, désormais statutaire, pour entendre les différents rapports résumant la vie syndicale de l'année.

Il est bon parfois de jeter un regard en arrière, de revoir le chemin parcouru, les difficultés rencontrées, les progrès réalisés ; de se remémorer les décisions prises, les projets ébauchés ; enfin tirer toutes les leçons des succès et des échecs, d'élaborer un plan d'action pour l'avenir.

Tel fut l'objet du rapport moral rappelant notre action relative au confit de décembre 1931, notre intervention près des sénateurs de la Loire-Inférieure à l'arrêt des travaux du « Champlain », nos réunions, nos débuts aux élections prud'homales, nos diverses démarches près des directions des Chantiers et des pouvoirs publics, notre recrutement enfin : 55 adhésions dans l'année portant notre effectif à 350.

La situation actuelle, si précaire, passionne nos camarades et leur prouve, une fois de plus la nécessité de s'organiser pour résister dans les meilleures conditions à tous les éléments économiques et politiques, dont l'action concertée assaille de toutes parts le travailleur. Or, le travailleur isolé, faible par conséquent, est toujours la première victime du désordre et de l'anarchie sur tous les terrains.

Le rapport financier de Bocquel montre, avec toute l'éloquence de ses chiffres, l'effort fourni par le syndicat et les services rendus par la caisse de chômage : 7.640 fr. d'indemnités distribués à nos chômeurs au cours de l'année.

Qui donc, désormais, oserait critiquer l'augmentation de notre cotisation ? Qui donc, dis-je, ne comprendrait la nécessité d'une cotisation élevée, seul moyen d'amplifier les services syndicaux en rapport avec les besoins et d'étendre l'influence de notre organisation ? Seraient-ce les victimes du chômage bénéficiaires de ces services ? Seraient-ce les camarades plus heureux, dont l'esprit de solidarité, de charité chrétienne ne peut que s'émouvoir devant l'indigence d'autrui ?

Non. Tous nous trouvons dans ce petit sacrifice d'exige le syndicat, la satisfaction d'avoir aidé un frère, d'avoir adouci une misère ; la satisfaction du devoir accompli, tant il est vrai que le salut de la classe ouvrière réside tout entier dans l'organisation syndicale, première étape de l'organisation complète de la profession, seule capable de diriger la production vers le bien commun.

Arrière donc l'égoïsme chez les syndiqués avec ses arrière-pensées, ses hésitations ! Arrière plus encore chez l'ingénu qui profite inconsciemment ou lâchement de l'effort d'autrui selon qu'il s'abstient par ignorance ou d'après les plus bas calculs !

Le rapport de Baffé sur le chômage nous montre l'avenir sous un jour angoissant. Le chômage croît dans notre région : donc, de nouvelles misères en perspective. Le syndicat pourra y remédier dans la mesure où vous lui en donnez les moyens ; telle est la conclusion du rapporteur. A nous d'y répondre...

La modification des statuts proposée par le Conseil est adoptée par l'Assemblée.

Un tiers du Conseil devait être renouvelé. A l'exception de Guillou, qui se trouve dans l'impossibilité d'assister aux réunions, nos camarades sont réunis à l'unanimité. Houizeau, de Méan, remplacera Guillou.

La question du bordereau provoque une vive discussion. Malgré les avis partagés au sujet de l'allure des pourparlers, l'assemblée voit dans le contrat collectif un élément de stabilité et se montre favorable à la signature de la convention sur les bases actuelles. Cependant, il serait utile, surtout à cette époque, d'y insérer certaines clauses, telles que les congés payés, la semaine de 40 heures. Mais ces mesures d'ordre général devront faire l'objet de lois et s'appliquer simultanément à toutes les industries. En conséquence, l'ordre du jour suivant est voté :

« Réunis en assemblée générale, statutaire le dimanche 11 décembre 1932, les syndiqués chrétiens, de la Métallurgie, considérant que le principal facteur de la crise, la surproduction, ne tend qu'à aggraver ses méfaits par une rationali-

sation toujours plus accentuée, avec un outillage constamment perfectionné, émet le vœu :

« Que les Gouvernements étudient d'urgence l'application de la semaine de 40 heures et des congés payés, seul moyen de décongestionner le marché de l'exces de main-d'œuvre et de faire bénéficier les ouvriers des progrès techniques selon la justice.

« Que soit interdit le travail salarié pour tous les retraités jouissant d'une pension suffisante.

« Et, s'inspirant des vœux de la C. F. T. C., tendant à faire bénéficier les vieux ouvriers d'une pension constituée par les versements patronaux exigés par la loi sur les A. S., l'assemblée émet aussi le vœu qu'une pension minimum de 500 francs soit assurée à ces vieux ouvriers ne bénéficiant pas des Assurances Sociales ».

Dubart nous apporte le salut fraternel des métallos nantais, tandis que Bachelier clôt la réunion sur un mot d'espoir et de confiance.

Le repas rassemble 40 camarades jocistes et syndiqués dans une atmosphère toute de gaieté et de cordialité. Les tostes nous permettent d'exprimer à notre ami Baffé, le véritable animateur de cette fête, malheureusement retenu loin de nous, tous nos sentiments de fraternelle amitié.

L'après-midi, salle Saint-Pierre, séance éducative et récréative, au cours de laquelle Bachelier, rappelant les erreurs de l'économie libérale et ses lamentables résultats pour la classe ouvrière et la société toute entière, nous montre la nécessité de l'organisation syndicale et le rôle qu'elle doit jouer dans une organisation générale de la production, basée sur les principes de l'Evangile, seuls capables de nous assurer selon la justice ce minimum de bien-être, ce bonheur relatif, condition indispensable d'une vie digne et honnête pour toutes les familles ouvrières.

Jean TERRIEN.

SAUMUR

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'ECOLE MILITAIRE DE SAUMUR

ELECTIONS DES DELEGUES A LA 1^{re} COMMISSION DES ECONOMIES AU MINISTERE DE LA GUERRE

ECOLE DE SAUMUR
17 DECEMBRE 1932

Membres de la Commission
Tanguy, secrétaire général de la Fédération des Etablissements militaires, C.F.T.C., 24 voix.
Laurent, trésorier général de la Fédération des Etablissements militaires, C.F.T.C., 24 voix.
Hébert, secrétaire de la Fédération C.G.T., 15 voix.
Doineau, secrétaire-adjoint, de la Fédération C.G.T., 15 voix.
Délégués des Employés de Bureau : Pateau, synd. Ecole Saumur, C.F.T.C., 9 voix.
Subilleau, Synd. Ecole Saumur, C.F.T.C., 9 voix.
Doineau, C.G.T., 5 voix.
Hébert, C.G.T., 5 voix.
Délégués des Agents secondaires : Palisson, Ecole Saumur, C.F.T.C., 17 voix.
Delhumeau, Ecole Saumur, C.F.T.C., 17 voix.
Candidats C.G.T., néant.
Délégués ouvriers
4 délégués C.G.T., 89 voix.
4 délégués C.F.T.C., 15 voix.
(10 ouvriers seulement sont du Syndicat C.F.T.C., nous gagnons 5 voix de plus.)

ASSEMBLEE GENERALE

Le syndicat a tenu son Assemblée générale le 30 décembre, à 18 heures, au Cercle St-Nicolas ; une quarantaine de camarades étaient réunis autour du bureau syndical. Des questions très importantes furent discutées ; entre autres : le compte-rendu des interventions de l'année près du commandement, puis de la Fédération près du Ministère.

Le licenciement de nos camarades de 1916 fut l'objet de la réprobation de l'Assemblée, surtout pour nos camarades anciens combattants.

Abordant la question financière et le budget de 1933, l'Assemblée, à l'unanimité, vota l'augmentation de la cotisation, qui est portée, à compter du 1er janvier 1933, à 2 fr. 50 au lieu de 2 francs.

Le bureau du Conseil syndical et les délégués aux Unions furent élus à l'unanimité.

Parlant des dernières élections aux Commissions des Economies, le Président remercia les camarades pour la discipline syndicale. Il les engagea ensuite à aller à la bibliothèque de l'Union, qui possède actuellement une centaine de volumes. Puis avant de clore la séance, il offrit les vœux de nouvel an à tous les camarades et à leur famille, et c'est dans un atmosphère de bonne amitié qu'on se sépara.

Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit.

LACORDAIRE.

TRELAZE

SYNDICAT DES ARDOISIERS

Constataions

Une note affichée sur tous les chantiers, le 7 octobre 1932, avisait la corporation :

1° De la diminution des salaires allant de 3,5 % à 6 %, à dater du 1^{er} novembre ;

2° Qu'un renvoi de personnel aurait lieu, à dater du 1^{er} novembre (un délai de deux mois jusqu'au 1^{er} janvier avait été accordé, par contre des jours de chômage furent imposés) ;

3° Que, les allocations familiales servies aux chefs de famille depuis très longtemps, seraient réduites de 0 fr. 50 par jour et par enfant.

Ces différentes mesures entrent totalement en application à dater du 1^{er} de ce mois.

La C. G. T., comme toujours, était la seule à être reçue par les patrons, et prétendait représenter tous les ouvriers.

N'avons-nous pas dit à la réunion de corporation qu'elle avait organisé, que l'on nous demandait un avis devant un fait accompli, et que nous ne voulions en aucune façon partager les responsabilités ?

« La C.G.T. nous avait répondu ceci : « Nous sommes assez forts pour les porter, ces responsabilités », avec cette arrière-pensée qu'elle serait arrivée à un résultat, et qu'elle en récolterait tout le bénéfice moral.

On connaît le résultat : Diminution des salaires, renvoi de personnel avec beaucoup d'injustices, réduction du sursalaire familial...

Conséquences : aggravation de la misère dans les familles ouvrières. Qu'en pensent les ouvriers ?

J. LESCELLEUR.

Gaïsse Autonome de retraite des ouvriers mineurs

QUELQUES RENSEIGNEMENTS

C'est en 1894 qu'une loi vint apporter aux ouvriers mineurs un régime de retraites obligatoires avec versements ouvriers et patronaux. Malgré le caractère d'obligation de la loi, les mineurs n'avaient aucun contrôle sur le fonctionnement de la Caisse, ce soin étant laissé à la Caisse Nationale de Retraites pour la Vieillesse.

C'est le 24 février 1924 qu'une nouvelle loi créa la Caisse Autonome de retraites des ouvriers mineurs. Caisse strictement réservée aux travailleurs de la mine, caisse gérée par un Conseil d'administration composé de délégués désignés par les ouvriers en nombre égal aux délégués patronaux, ainsi que de délégués de l'Etat.

Pour ne pas être la majorité dans le Conseil d'administration (ce qui est regrettable) il n'en est pas moins vrai que la présence au sein de ce Conseil de délégués ouvriers est un progrès devant procurer les meilleurs résultats.

Avec la Caisse Autonome ce fut un nouveau genre de répartition des fonds qui s'instaura. Au lieu d'avoir comme à la C. N. R. V., un seul fonds de capitalisation, la Caisse Autonome créa deux fonds : l'un dit de capitalisation composé d'une partie des versements ouvriers et portés, pour chacun, à leur compte individuel ; l'autre appelé fonds spécial de répartition, alimenté par la partie la plus élevée des versements effectués, et servant à compléter les pensions de tous les ouvriers mineurs ayant atteint l'âge requis et qui, par le seul système de la capitalisation, ne pourraient à l'heure actuelle toucher une pension de 5.000 francs après 30 années de service.

Pour avoir la pension complète, il faut avoir 30 ans de mines. Chaque année accomplie au dessus de 30, donne une majoration de pension de 60 francs. Pour les ouvriers n'ayant pas 30 ans de mines, mais totalisant plus de 15 années, une pension dite proportionnelle leur est servie.

Nous devons signaler aussi que les ouvriers n'ayant pas 15 ans peuvent toucher, à 55 ans, les rentes correspondantes à leurs versements effectués à leur compte capitalisation.

Les ouvriers ayant versé à capital rétroactive ont une pension inférieure à celle des ouvriers dont les versements sont faits à capital aliéné, mais ceci est compensé par d'autres avantages.

Au décès de l'ouvrier, la veuve mariée depuis au moins 3 ans (à moins qu'elle n'ait eu un enfant de son union, ou que le mari soit décédé des suites d'un accident), a droit à l'allocation au décès si elle n'a pas d'enfants âgés de moins de 16 ans. Si elle a des enfants de moins de 16 ans, c'est à eux que l'allocation sera attribuée.

Les orphelins, âgés de moins de 12 ans, ou de 14 ans s'ils continuent d'aller en classe, ont droit à l'allocation annuelle. Cette allocation est majorée s'ils sont orphelins de père et mère.

La veuve, à 55 ans, touchera la demi-pension à laquelle aurait pu prétendre son mari pour ses années de services.

Voici quelques avantages qu'il est utile que les ouvriers connaissent.

Pour la constitution des dossiers au moment de la demande de liqui-

CHAUSSURES BON-SECOURS

A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RESSEMELAGE L. TROUVÉ

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin — 11, rue de la Marnie
— NANTES —

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-QUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

POITIERS

SYNDICATS FEMININS

CERCLE D'ETUDES

Le 15 décembre a commencé notre année de cercle d'études. M. le Chanoine Lefèvre, après avoir lu et commenté l'Evangile de la Nativité, improvisa une petite conférence sur la doctrine socialiste. Il exposa d'abord les maux du régime économique actuel et montra que si les catholiques et les socialistes étaient d'accord pour réprimer certains abus, leur doctrine différerait totalement quant au remède à appliquer.

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 DECEMBRE

A l'Assemblée générale du 22 décembre, Mlle Airault, présidente du Syndicat des Employées depuis 1920, a, pour des raisons personnelles, donné sa démission de Présidente et de syndiquée.

Il a de suite été procédé à l'élection d'un nouveau bureau.

Ont été élus :
Présidente : Mme Levron ; vice-présidente : Mlle Branchu ; trésorière : Mlle Chevard ; vice-trésorière : Mlle Marcelle Moreau ; Secrétaire : Mlle Métails ; vice-secrétaire : Mme Métails.

BIBLIOGRAPHIE

Viennent de Paraître à la Bonne Presse

5, rue Bayard, Paris (8^e)

A. — Collection « Les Livres-Films »
Romans en images pour la jeunesse

Jack et Juliet, par MAX COLOMBAN, Au pays des enlèvements d'enfants, Julius ou Juliet, le petit « roi des tulipes », est séquestré par un bandit américain. Prison, fuite en avion, tragique et américanisme.

Suzanne au Lubéron, par MAX COLOMBAN. — Suzanne, à dix ans, est séparée de sa famille. Elle travaille, aimable et courageuse, parmi les jalousies. Et elle arrive...

La folle poursuite du chapeau volé, par RENÉ DUVERNE. — Si un grand aviateur vous avait pris par mégarde votre chapeau et dans le chapeau votre trésor, auriez-vous, comme M. Varillon et ses filles, l'audace de faire le tour du monde à sa poursuite ?... Chacun en un volume 26 x 18, 112 pages, impression en plusieurs teintes, illustré d'environ 300 dessins par Damblans, texte écrit en légende, couverture illustrée en cinq couleurs. — Prix, l'un : broché, 5 fr. ; port, 0 fr. 65. Relié, 7 fr. ; port, 1 fr. 05.

B. — Collection « Bijou »
Divorcée, par PIERRE MAURIAC. — 228 pages.
MACADÉ, par L. OLIVIERO. — 248 pages.
Voix de cristal, par JEAN VEZERE. — 238 pages.
Toutes voiles dehors, par RENÉ DUVERNE. — 232 pages.
La lampe éteinte, par ANDRÉ BRUYÈRE. — 216 pages.
Hors du sillon, par MARTE FIEL. — 208 pages.
La sommeuse de joies. — par JEAN DE BELCAYRE. — 238 pages.
Ma petite Nounou, par RENÉ DUVERNE. — 240 p., 27 gravures.
Chacun de ces beaux romans, en un joli volume 18 x 10, sous une belle couverture illustrée en couleurs. Prix : Broché, 3 fr. ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.

Le Syndiqué Chrétien qui ne fait pas de propagande est un arbre sans fruits.

POUR VOTRE CAFE
servez vous du

Cof's

DOUBLE FILTRE Interchangeable. Breveté France et Etranger

25% d'ECONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ECRIBRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER, NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

RESSEMELAGE L. TROUVÉ

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin — 11, rue de la Marnie
— NANTES —

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-QUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

POITIERS

SYNDICATS FEMININS

CERCLE D'ETUDES

Le 15 décembre a commencé notre année de cercle d'études. M. le Chanoine Lefèvre, après avoir lu et commenté l'Evangile de la Nativité, improvisa une petite conférence sur la doctrine socialiste. Il exposa d'abord les maux du régime économique actuel et montra que si les catholiques et les socialistes étaient d'accord pour réprimer certains abus, leur doctrine différerait totalement quant au remède à appliquer.

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 DECEMBRE

A l'Assemblée générale du 22 décembre, Mlle Airault, présidente du Syndicat des Employées depuis 1920, a, pour des raisons personnelles, donné sa démission de Présidente et de syndiquée.

Il a de suite été procédé à l'élection d'un nouveau bureau.

Ont été élus :
Présidente : Mme Levron ; vice-présidente : Mlle Branchu ; trésorière : Mlle Chevard ; vice-trésorière : Mlle Marcelle Moreau ; Secrétaire : Mlle Métails ; vice-secrétaire : Mme Métails.

BIBLIOGRAPHIE

Viennent de Paraître à la Bonne Presse

5, rue Bayard, Paris (8^e)

A. — Collection « Les Livres-Films »
Romans en images pour la jeunesse

Jack et Juliet, par MAX COLOMBAN, Au pays des enlèvements d'enfants, Julius ou Juliet, le petit « roi des tulipes », est séquestré par un bandit américain. Prison, fuite en avion, tragique et américanisme.

Suzanne au Lubéron, par MAX COLOMBAN. — Suzanne, à dix ans, est séparée de sa famille. Elle travaille, aimable et courageuse, parmi les jalousies. Et elle arrive...

La folle poursuite du chapeau volé, par RENÉ DUVERNE. — Si un grand aviateur vous avait pris par mégarde votre chapeau et dans le chapeau votre trésor, auriez-vous, comme M. Varillon et ses filles, l'audace de faire le tour du monde à sa poursuite ?... Chacun en un volume 26 x 18, 112 pages, impression en plusieurs teintes, illustré d'environ 300 dessins par Damblans, texte écrit en légende, couverture illustrée en cinq couleurs. — Prix, l'un : broché, 5 fr. ; port, 0 fr. 65. Relié, 7 fr. ; port, 1 fr. 05.

B. — Collection « Bijou »
Divorcée, par PIERRE MAURIAC. — 228 pages.
MACADÉ, par L. OLIVIERO. — 248 pages.
Voix de cristal, par JEAN VEZERE. — 238 pages.
Toutes voiles dehors, par RENÉ DUVERNE. — 232 pages.
La lampe éteinte, par ANDRÉ BRUYÈRE. — 216 pages.
Hors du sillon, par MARTE FIEL. — 208 pages.
La sommeuse de joies. — par JEAN DE BELCAYRE. — 238 pages.
Ma petite Nounou, par RENÉ DUVERNE. — 240 p., 27 gravures.
Chacun de ces beaux romans, en un joli volume 18 x 10, sous une belle couverture illustrée en couleurs. Prix : Broché, 3 fr. ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.

Le Syndiqué Chrétien qui ne fait pas de propagande est un arbre sans fruits.

BIBLIOGRAPHIE

Viennent de Paraître à la Bonne Presse

5, rue Bayard, Paris (8^e)

A. — Collection « Les Livres-Films »
Romans en images pour la jeunesse

Jack et Juliet, par MAX COLOMBAN, Au pays des enlèvements d'enfants, Julius ou Juliet, le petit « roi des tulipes », est séquestré par un bandit américain. Prison, fuite en avion, tragique et américanisme.

Suzanne au Lubéron, par MAX COLOMBAN. — Suzanne, à dix ans, est séparée de sa famille. Elle travaille, aimable et courageuse, parmi les jalousies. Et elle arrive...

La folle poursuite du chapeau volé, par RENÉ DUVERNE. — Si un grand aviateur vous avait pris par mégarde votre chapeau et dans le chapeau votre trésor, auriez-vous, comme M. Varillon et ses filles, l'audace de faire le tour du monde à sa poursuite ?... Chacun en un volume 26 x 18, 112 pages, impression en plusieurs teintes, illustré d'environ 300 dessins par Damblans, texte écrit en légende, couverture illustrée en cinq couleurs. — Prix, l'un : broché, 5 fr. ; port, 0 fr. 65. Relié, 7 fr. ; port, 1 fr. 05.

B. — Collection « Bijou »
Divorcée, par PIERRE MAURIAC. — 228 pages.
MACADÉ, par L. OLIVIERO. — 248 pages.
Voix de cristal, par JEAN VEZERE. — 238 pages.
Toutes voiles dehors, par RENÉ DUVERNE. — 232 pages.
La lampe éteinte, par ANDRÉ BRUYÈRE. — 216 pages.
Hors du sillon, par MARTE FIEL. — 208 pages.
La sommeuse de joies. — par JEAN DE BELCAYRE. — 238 pages.
Ma petite Nounou, par RENÉ DUVERNE. — 240 p., 27 gravures.
Chacun de ces beaux romans, en un joli volume 18 x 10, sous une belle couverture illustrée en couleurs. Prix : Broché, 3 fr. ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.

Le Syndiqué Chrétien qui ne fait pas de propagande est un arbre sans fruits.

VISITEZ A NANTES DECRÉ
LE PLUS MODERNE
DES GRANDS MAGASINS